



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 1er février 2022, à 19 h**

**Exceptionnellement tenue à huis-clos
par Vidéoconférence**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2021, à 19 h, de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2021, à 11h, ainsi que les 3 procès-verbaux de correction datés du 5 janvier 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561022

Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1 février 2022 au 31 décembre 2023 et édicition de l'ordonnance numéro OCA22-(RCA21-30102)-001.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1216183017

Octroyer, au seul soumissionnaire, soit à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), le contrat pour des services d'élagage d'arbres de rues, au prix de sa soumission, soit au montant de 203 390.78\$ taxes incluses avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois et autorisation d'une dépense au même montant. Appel d'offres public numéro 21-19055.

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1213704001

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Solotech Inc. pour le projet d'acquisition d'équipement d'éclairage, pour la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et la maison de la culture de Rivière-des-Prairies, au montant de 95 476.39 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 95 476.39 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Contrat de gré à gré numéro CSLDS21-04 (3 offres de services)

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1229285001

Octroi d'un contrat de gré à gré avec une OBNL à la compagnie Transvrac Montréal Laval Inc. pour la fourniture d'un service de location de camion de transport en vrac de différentes matières pour les division de la voirie et des parcs dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au montant de 136 253,60 \$, d'une durée de quatorze mois. Autoriser une dépense au même montant. Contrat de gré à gré numéro TP21-31 et autorisation des virements de crédits.

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215313002

Octroi d'une contribution financière de 9 300 \$ à l'organisme les Amis de la Culture de la Pointe pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215313003

Octroi d'une contribution financière de 9 300 \$ à l'organisme l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215313004

Octroi d'une contribution financière de 8 943 \$ à l'organisme la Société Historique de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215313005

Octroi d'une contribution financière de 7 179 \$ à l'organisme le Théâtre de l'Oeil Ouvert pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1218880004

Accorder une contribution financière d'un montant maximum de 200 126 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc., pour la réalisation des activités du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements. Approuver le projet de convention et le virement de crédits à cet effet.

20.09 Immeuble - Location

CA Direction des travaux publics – 1204939002 - ADDENDA

Renouveler la convention de bail par laquelle la Ville loue du Centre Intégré Universitaire De Santé Et De Services Sociaux de L'est-de-L'île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de six mois, soit du 17 février 2022 au 16 août 2022 pour un montant de 54 304,98 \$ (bâtiment 8202). Autoriser l'affectation des surplus de gestion et approuver les virements de crédits à cette fin.

20.10 Immeuble - Servitude

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1196425001- ADDENDA

Approbation de la modification du bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) pour des fins du projet d'aménagement du parc linéaire, d'une durée de vingt ans. Approbation d'un nouveau bail, d'une durée d'une année, à des fins de stationnement temporaire pour la navette fluviale et approuver une dépense de 2 200 \$ à cet effet.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1212468013

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de novembre et décembre 2021, et en matière de ressources financières pour les périodes du 30 octobre au 26 novembre 2021 et du 27 novembre au 31 décembre 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de novembre et décembre 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de novembre et décembre 2021.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1223997001

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme AQDR Pointe-de-l'Île pour le renouvellement des publicités au journal l'Écho de la Pointe.

40 – Réglementation

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

40.01 Règlement - Rapport de consultation publique

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1212468012

Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. »

40.02 Règlement - Rapport de consultation publique

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1213179002

Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E186 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière. »

40.03 Règlement - Rapport de consultation publique

CA Direction des travaux publics – 1214939002

Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments. »

40.04 Règlement - Rapport de consultation publique

CA Direction des travaux publics – 1214939003

Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain. »

PIIA

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1215270018

Demande d'amendement d'une décision, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), visant l'aménagement de la cour avant d'un immeuble situé au 8705, boulevard Gouin Est – District de Rivière-des-Prairies.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1227960001

Dépôt des listes de tous les contrats octroyés par l'arrondissement 1) comportant une dépense de plus de 25 000 \$; 2) comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

60.02 Dépôt

CM Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183019

Autoriser le dépôt du bilan annuel 2021 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1214561022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2023 et édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(RCA21-30102)-001.

Il est recommandé:

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, la demande de reconnaissance de l'organisme Corporation de cinéma Station VU, pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2023 et de lui attribuer la catégorie "B";

D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(RCA21-30102)-001, modifiant l'annexe B du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) numéro RCA21-30102, à cet effet.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-14 13:17

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2023 et édition de l'ordonnance numéro OCA22-(RCA21-30102)-001.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est pour recommander l'approbation de la reconnaissance d'un organisme à but non lucratif qui a déposé une demande de reconnaissance et qui se conforme à tous les critères d'admissibilité, tels que décrits dans la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 30 04 0094	Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
CA18 30 09 0284	Approbation des demandes de reconnaissance de 35 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA18 30 11 0356	Approbation des demandes de reconnaissance de 28 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA18 30 12 0407	Approbation des demandes de reconnaissance de 36 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA19 30 04 0083	Approbation les demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 avril 2019 au 31 décembre

	2023.
CA19 30 12 0453	Approbation des demandes de reconnaissance de 2 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 17 décembre 2019 au 31 décembre 2023.
CA20 30 07 0167	Approbation des demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 7 juillet 2020 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0014	Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 février 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0013	Approbation des modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
CA21 30 05 0131	Approbation des demandes de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 mai 2021 au 31 décembre 2023 ainsi que le retrait de deux organismes reconnus.
CA21 30 06 0165	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 07 0207	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 6 juillet 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 07 0208	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 6 juillet 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 09 0262	Approbation de la demande de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 8 septembre 2021 au 31 décembre 2023.

DESCRIPTION

La demande de reconnaissance de l'organisme "Corporation de cinéma Station VU" a fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et l'organisme se conforme à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement. La Corporation de cinéma Station VU est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser l'accès à une diffusion cinématographique alternative et de promouvoir les cinéastes émergents. À compter du printemps 2022, cet organisme prévoit offrir une programmation à l'auditorium du centre communautaire Roussin. Son offre de

service est complémentaire aux activités déjà offertes sur le territoire de l'arrondissement par les autres organismes culturels reconnus. La catégorie "B" lui est attribuée.

JUSTIFICATION

La reconnaissance d'un organisme par le conseil d'arrondissement est un préalable pour obtenir du soutien de l'arrondissement depuis le 1er janvier 2019. La catégorisation des organismes permet de prioriser l'attribution du soutien et d'optimiser l'utilisation des ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun soutien financier n'est lié au processus de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconnaissance des organismes à but non lucratif favorise le développement d'une meilleure qualité de vie pour les citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, contribuant ainsi au principe de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2022 : pour faire suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise à l'organisme pour officialiser leur reconnaissance, l'informer de leur classification et des modalités reliées à celle-ci. Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité. L'organisme reconnu doit informer son répondant de tout changement concernant sa gouvernance et respecter ses obligations pour maintenir sa reconnaissance. La reconnaissance se termine le 31 décembre 2023 et est renouvelable à la fin de ce terme, au terme duquel une demande de renouvellement est requise, selon la procédure en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 janvier 2022
Joseph ARAJ, 10 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-01-10



Dossier # : 1216183017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau) au prix de sa soumission, soit au montant de 203 390.78\$ taxes incluses pour des services d'élagage d'arbres de rues et autorisation d'une dépense au même montant conformément aux documents de la soumission PARC.SP21-17_ 21-19055 (1 soumissionnaire) avec la possibilité de deux prolongations du contrat de 12 mois chacune.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat au seul soumissionnaire, soit à la firme 9187-8447 Québec inc.
(Service d'entretien d'arbres Viau), au prix de sa soumission, soit au montant de 203
390,78 \$, taxes incluses pour des travaux d'élagage d'arbres de rue dans l'arrondissement,
avec la possibilité de deux prolongations du contrat de 12 mois chacune. Appel d'offres
public numéro 21-19055 ;

D'autoriser une dépense de 203 390,78 \$ taxes incluses à cet effet.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier
décisionnel, Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise 9187-8447 Québec inc.
(Service d'entretien d'arbres Viau).

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-20 11:53

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau) au prix de sa soumission, soit au montant de 203 390.78\$ taxes incluses pour des services d'élitage d'arbres de rues et autorisation d'une dépense au même montant conformément aux documents de la soumission PARC.SP21-17_ 21-19055 (1 soumissionnaire) avec la possibilité de deux prolongations du contrat de 12 mois chacune.

CONTENU

CONTEXTE

L'élitage des arbres en ville est une nécessité incontournable au regard de l'évolution constante de la canopée et de sa cohabitation avec les habitants, les infrastructures aériennes et souterraines, les véhicules et les bâtiments, etc.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles procède à des travaux annuels d'entretien par le biais d'élitage cyclique approprié en vue d'assurer la sécurité des usagers ainsi que des biens publics et privés. Ces opérations répondent aux objectifs du plan local de développement durable qui visent justement la préservation et le développement du patrimoine arboricole. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrit le présent contrat qui vise également la continuité des programmes d'entretien déjà entamés. Les rues et secteurs concernés par le programme d'élitage cyclique seront déterminés selon le besoin, la date des dernières opérations d'élitage effectuées et selon les requêtes citoyennes jugées recevables. Ces élagages répondent à des critères bien établis et les interventions ont pour but de garantir aux citoyens un maximum de sécurité lors du dégagement des lampadaires, des panneaux de signalisation, des toits des maisons, etc.

L'arrondissement a la responsabilité d'entretenir ces arbres et de les maintenir en bonne condition car leur présence est indissociable à une bonne qualité de vie, à la lutte contre les îlots de chaleur ainsi qu'aux changements climatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1204281055 - **CA20 30 11 0313** adopté le 3 novembre 2020 par le Conseil d'Arrondissement. Renouvellement pour une année supplémentaire du contrat accordé à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour un montant de 192 238,20 \$ taxes incluses pour les travaux d'élitage d'arbres de rue dans l'arrondissement de RDP-PAT, dans le cadre de l'appel d'offres 19-17918.

1194281049 - **CA19 30 12 0403** adopté le 3 décembre 2019 par le Conseil d'Arrondissement. Autoriser la prolongation du contrat de la firme 9187-8447 Inc. Viau pour l'année 2019-2020.

Cette option est définie à l'article 4 de l'appel d'offres 19-17918 pour le montant maximal de 192 238.20\$ taxes incluses.

1174281027- **CA 17 30100322** adopté le 3 octobre 2017 par le Conseil d'Arrondissement. Autoriser l'appel d'offres public (17-16403) pour la réalisation des travaux d'élagage cycliques pour une période d'un an (2017-2018) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles par la firme 9187-8447 Québec Inc. (Services d'entretien d'arbres Viau) au montant maximal de 200 976 \$ taxes incluses.

Autoriser la prolongation du contrat de la firme 9187-8447 Inc. Viau pour l'année 2018-2019. Cette option est définie à l'article 4 de l'appel d'offres 17-16403 pour le montant maximal de 174 800 avant taxes.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à retenir les services d'élagage à taux horaire d'une entreprise privée habilitée dans le domaine de l'entretien arboricole en vue de procéder à des travaux d'élagage d'arbres de rues de l'arrondissement. Les travaux seront réalisés à partir du mois de février 2022 et pourraient se poursuivre jusqu'au mois de décembre 2022.

L'élagage des arbres de rue constitue une mesure corrective et préventive. Les interventions permettront de garantir aux usagers un maximum de visibilité et d'offrir un environnement de qualité. Les principales opérations consistent plus précisément en un élagage d'assainissement, le dégagement des bâtiments et d'autres structures publiques (ex : lampadaires de rues, signalisation, etc.), la correction de la structure des arbres, le rééquilibrage de la ramure, le rehaussement de la couronne et l'éclaircissage diminuant ainsi les risques de bris qui peuvent être la cause de dommages physiques et matériels.

Le choix de baser le présent contrat sur des taux horaire (plutôt que par arbre) est justifié par le manque d'inventaire précis actuellement existant. Les ressources internes travaillent actuellement à cet inventaire, toutefois ce dernier ne pourrait être disponible en vue de l'appel d'offres et de la prochaine saison d'opération.

La possibilité de prolongation du contrat de la firme 9187-8447 Inc. Viau pourraient avoir lieu pour l'année 2023 et l'année 2024. Cette option est définie à l'article 4 de l'appel d'offres 21-19055.

À noter que le présent contrat n'est pas assujéti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'AMP, vue sa nature.

JUSTIFICATION

À l'heure actuelle, la quantité élevée de requêtes des citoyens ne permet pas aux ressources internes de les traiter selon le délai de traitement prescrit. À cet effet, l'arrondissement souhaite faire appel à des ressources externes pour rencontrer les objectifs d'entretien des arbres et continuer le processus déjà entamé depuis l'année 2017. Le présent contrat s'inscrit dans cette démarche puisqu'il permettra de dédier l'équipe interne d'élagueurs aux travaux urgents, d'élagages ponctuels et d'abattages pendant que l'entrepreneur assurera les opérations d'élagage des arbres de rue et ce en fonction des besoins de chaque arbre. De cette façon, l'arrondissement souhaite rencontrer les attentes de la population à cet égard et, par le fait même, réduire le nombre de requêtes d'interventions ponctuelles qui pourraient s'ajouter à celles déjà reçues.

Ce contrat permettra d'être proactif envers la gestion du patrimoine arboricole de l'arrondissement et constituera un investissement à long terme à l'égard des services écosystémiques que les arbres nous confèrent. Les risques de bris et les possibilités d'accidents sont réduits et les arbres sont maintenus en bonne santé. Ce contrat favorisera une perception positive de la part des citoyens à l'égard des efforts mis par l'arrondissement en matière de préservation de la forêt urbaine et à la réduction des risques.

L'appel d'offres public a été préparé par le Service de l'approvisionnement. La période d'appel d'offres s'est déroulée du 24 novembre 2021 au 14 décembre 2021 conformément aux documents d'appel d'offres de la soumission no PARCS SP21-17_ 21-19055, l'entreprise 9187-8447 Québec inc.(Service d'entretien d'arbres Viau) a déposé la seule soumission conforme pour les travaux demandés. La soumission initiale était au montant de 228 064.41 \$ taxes incluses (écart de 9%). À la demande de l'arrondissement, le Service de l'approvisionnement a négocié avec le soumissionnaire pour arriver au montant révisé de 203 390.78 \$ taxes incluses (écart de - 2.8 %).

Firme soumissionnaire Prix de base Total

9187-8447 Québec inc.(Service d'entretien d'arbres Viau) 203 390.78 \$ 203 390.78 \$ Taxes incluses

Estimation initiale des travaux pour l'année 2022 209 323.49 \$ 209 323.49 \$ Taxes incluses

Écart entre le seul soumissionnaire conforme et la dernière estimation (\$) - 5 932.71 \$

(le seul soumissionnaire conforme – estimation)

Écart entre le seul soumissionnaire conforme et la dernière estimation (%) - 2.8 %
(le seul soumissionnaire conforme – estimation) / estimation) x 100

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette estimation initiale faite par Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine est basée sur un mode de paiement à taux horaire plutôt qu'en fonction du diamètre des arbres ce qui permet d'alléger les étapes de planification et de suivi lors des travaux. La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 203 390,78 \$, taxes incluses. Elle est assumée à 100% par l'arrondissement.

La possibilité de deux options de prolongation de 12 mois chacune a été estimée pour l'année 2023 et pour l'année 2024 par Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine soit : 218 705.45\$ taxes incluses pour l'année 2023 et de 228 087.41\$ taxes incluses pour l'année 2024.

Le détails du financement se retrouve dans l'intervention des finances de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (actions 2 et 19 du Plan climat), voir la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de cette décision pourrait entraîner des retards additionnels importants quant aux requêtes des citoyens et ainsi avoir un impact sur la sécurité de la population et des infrastructures.

L'octroi de ce contrat permettra de maintenir le patrimoine arboricole en bon état, de diminuer les risques qui y sont associés et permettre de réduire les requêtes citoyennes..

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : CA 1er février 2022

Début des travaux: Février 2022

Fin des travaux : Décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Tel que spécifié par l'encadrement administratif sur l'évaluation des fournisseurs (C-OG-APP-D-21-001), une évaluation de risque a été effectuée pour ce contrat et le résultat du questionnaire d'évaluation n'identifie pas de risque significatif : le résultat total est de moins de 30 points et aucun des critères n'est noté à 10 points. L'évaluation de rendement de l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau) , n'est donc pas requise.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Faiza AMALLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 janvier 2022

Julie BOISVERT, 17 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-18

Caroline SCHEFFER
Agente technique en horticulture et
arboriculture

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1213704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Solotech Inc. au montant de 95 476.39 \$ taxes incluses pour le projet d'acquisition d'équipement d'éclairage, pour la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et la maison de la culture de Rivière-des-Prairies. Autoriser une dépense totale de 95 476.39 \$ taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents du contrat de gré à gré numéro CSLDS21-04 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé:

- D'octroyer un contrat à la firme Solotech Inc. au montant de 95 476.39 \$ taxes incluses pour le renouvellement de l'équipement d'éclairage pour la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et la maison de la culture de Rivière-des-Prairies.
- D'autoriser une dépenses totale de 95 476.39 \$ taxes incluses, conformément aux documents du contrat de gré à gré (3 soumissionnaires).
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-11 11:13

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Solotech Inc. au montant de 95 476.39 \$ taxes incluses pour le projet d'acquisition d'équipement d'éclairage, pour la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et la maison de la culture de Rivière-des-Prairies. Autoriser une dépense totale de 95 476.39 \$ taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents du contrat de gré à gré numéro CSLDS21-04 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La maison de la culture de Pointe-aux-Trembles a ouvert ses portes en 1999. Certains équipements d'éclairage ont, depuis, été réparés ou remplacés, mais la majorité de ceux-ci sont vieillissants et se doivent d'être remplacés puisqu'ils sont désuets. Ces équipements spécialisés sont utilisés pour l'offre de service automnale et hivernale en salle. Le présent dossier décisionnel fait suite à la résolution CA17 3011 0349 approuvant cette dépense. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'octroyer le contrat de gré à gré au plus bas soumissionnaire conforme soit Solotech Inc., fournisseur spécialisé de ce type d'équipement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 3011 0349 Présentation du programme triennal d'immobilisations pour 2018, 2019 et 2020 et approbation de la liste des projets le constituant à la séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement le 23 novembre 2018. Transmission au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Des demandes de soumission ont été demandées à six fournisseurs, Solotech Inc., 9349-5638 Québec Inc., XYZ Technologies culturelles, LSM ambiocréateurs, Auvitec Limitée et Prisma - Scène Inc.

Les firmes Solotech Inc., L.S.M. Son et Lumière Inc. et Auvitec Ltée ont répondu à l'offre de service. L'octroi du contrat vise à procéder à l'acquisition des équipements suivants :

Écrans pour consoles

iPad pour contrôle des consoles

Pochettes de protection

Console d'éclairage

Coffre de transport

Projecteur ETC

Câbles
Adapteurs
Quincaillerie et filage

Par ailleurs, le dossier décisionnel vise à autoriser cette dépense, entièrement assumée par l'arrondissement, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement. L'octroi de ce contrat gré à gré permettra de procéder au remplacement des équipements d'éclairage désuets et vieillissants.

JUSTIFICATION

La Division de la culture, du patrimoine et de l'expertise propose annuellement plus de 100 spectacles aux citoyens de l'arrondissement. L'équipement d'éclairage est utilisé dans les deux quartiers, il importe donc de procéder à son renouvellement.

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
1. Solotech Inc.	95 476.39 \$
2. L.S.M. Son et Lumière Inc.	97 153.88 \$
3. Auvitec Ltée	137 715.42 \$
Dernière estimation réalisée	94 300 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (adjudicataire - estimation)	1 176.39\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100	1.2 %

L'estimation initiale a été réalisée par les responsables techniques production en fonction des prix unitaires de chacun des articles au devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Solotech Inc : 83 041.00 \$ (avant taxes)
TPS : 4 152.05 \$
TVQ : 8 283.34\$
Coût total : 95 476.39 \$

Le coût maximal de ce projet est de 95 476.39 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement via le règlement RCA17-E157.

MONTREAL 2030

Le présent dossier s'inscrit dans le plan stratégique Montréal 2030 et vise à favoriser les liens sociaux et culturels forts en déployant une offre de service en adéquation avec les besoins des populations locales et d'assurer des infrastructures modernes et fiables. Par ailleurs, le remplacement des équipements désuets permettra de répondre aux critères des scènes écoresponsables puisque moins énergivores.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il importe d'octroyer le contrat à la firme Solotech Inc. et d'autoriser la dépense de 95

476.39 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations afin de procéder au renouvellement de l'équipement technique et de poursuivre l'offre de service aux citoyens. Sans cet accord, l'offre de service pourrait, à court terme, être compromise. Certains équipements pourraient ne plus être utilisés en raison de leur durée de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En raison de la COVID, les délais de livraison pourraient être plus élevés qu'à l'habitude. Selon la firme, la livraison de l'ensemble des équipements pourrait se faire 45 jours suivant l'envoi du bon de commande, mais sous réserve de la disponibilité des équipements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La firme Solotech Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, cette firme est conforme en vertu du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2021
Julie BOISVERT, 19 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-15

Caroline PERRAS
Agente culturelle

Valérie LAFOREST
Directrice



Dossier # : 1229285001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré avec une OBNL à la compagnie Transvrac Montréal Laval Inc. au montant de 136 253,60 \$ pour la fourniture d'un service de location de camion de transport en vrac de différentes matières pour les division de la voirie et des parcs pour une durée de quatorze (14) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et autorisation d'une dépense approximative de 136 253,60 \$, taxes incluses, cntrat gré à gré numéro TP21-31. Et autoriser les virements de crédits nécessaires.

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat de gré à gré avec une OBNL à Transvrac Montreal Laval Inc., pour le service de location de camion de transport en vrac, d'une durée de quatorze (14) mois, pour des travaux en lien avec le transport en vrac de différent matériaux de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant total de 136 253,60 \$, toutes taxes incluses - Contrat gré à gré numéro TP21-31

D'autoriser une dépense de 136 253,60 \$, taxes incluses;

Approuver les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-31 16:38

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229285001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré avec une OBNL à la compagnie Transvrac Montréal Laval Inc. au montant de 136 253,60 \$ pour la fourniture d'un service de location de camion de transport en vrac de différentes matières pour les division de la voirie et des parcs pour une durée de quatorze (14) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et autorisation d'une dépense approximative de 136 253,60 \$, taxes incluses, contrat gré à gré numéro TP21-31. Et autoriser les virements de crédits nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie ainsi que la Division de l'horticulture et des parcs requiert le service de location en mode gré à gré de camion de transport en vrac afin d'assurer le fonctionnement de plusieurs tâches dans l'arrondissement comme le transport de terre, de paillis ou de feuille.

Les activités sont planifiées tout au long de l'année et sont généralement planifié à l'avance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieur n'est disponible pour ce genre de contrat de gré à gré avec une OBNL pour le transport en vrac étant donné qu'il s'agit du premier contrat gré à gré de ce genre à l'arrondissement.

DESCRIPTION

La présente vise à autoriser le contrat gré à gré avec une OBNL pour la location de camions de transport afin d'être en mesure de procéder au transport de différent matériaux en vrac de l'arrondissement pour une période de quatorze (14) mois.

JUSTIFICATION

Une demande de soumission a été transmise le 23 novembre 2021 à l'entreprise Transvrac Montréal Laval inc.

L'utilisation de ce service de location de camion pour le transport en vrac est essentielle au bon fonctionnement de l'arrondissement autant pour la Division de la voirie que pour la Division des parcs. Sans ce contrat, la Division de la voirie ne sera pas en mesure de faire la disposition de la terre excavée lors des travaux d'aqueduc et d'égout et ne serait pas non plus en mesure de faire le transport des feuilles à l'automne vers les sites de disposition.

De plus, pour ce qui est de la Division des parcs, le transport du paillis et le transport de terre sont tous les deux nécessaires à leurs opérations.

Dans l'éventualité où ce contrat ne serait pas octroyé, comme les ressources en camion pour le transport sont limitées dans l'arrondissement, les divisions ne seraient pas en mesure d'effectuer l'ensemble des tâches en régie et seraient donc contraintes à faire plusieurs petits contrats gré à gré afin de pallier au manque de transport.

La Direction des travaux publics souhaite faire ce contrat avec une OBNL, et ce, dans le but de diminuer le nombre de contrats gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à 100 % par le budget de fonctionnement de l'arrondissement. Le détail est présenté dans la certification de fonds des finances
Le contrat de gré à gré avec une OBNL sera répartie de la manière suivante entre les deux divisions:

Divisions	%
Voirie	72,31
Parc	27,69

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagement en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un contrat de location de camions de transport, qui est sont des appareils fonctionnant à essence et qui n'ont pas d'équivalent électrique pour le moment, dont nous avons impérativement besoin afin de pouvoir répondre aux besoins en transport de vrac pour l'ensemble de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, plusieurs contrat gré à gré devront être réalisé avec plusieurs petites compagnie de transport afin de palier à nos besoin en transport et augmenterait donc les chances de dépassement de coût des contrats.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat gré à gré avec une OBNL: à la suite de l'adoption du présent dossier par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 janvier 2022
Julie BOISVERT, 13 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Andre DESROCHERS
Agent technique - Égout et Aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics

Le : 2022-01-13



Dossier # : 1215313002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme les Amis de la Culture de la Pointe et octroi d'une contribution financière à la mission de l'organisme totalisant un montant maximum de 9300 \$ pour l'année 2022.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 9 300 \$ à l'organisme les Amis de la Culture de la Pointe, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022.

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et les Amis de la Culture de la Pointe, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-11 14:51

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215313002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme les Amis de la Culture de la Pointe et octroi d'une contribution financière à la mission de l'organisme totalisant un montant maximum de 9300 \$ pour l'année 2022.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles soutient les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le domaine culturel en s'associant aux organismes qui visent à permettre une meilleure accessibilité à la culture, aux ressources documentaires et au patrimoine, au bénéfice de l'ensemble des clientèles de l'arrondissement. Depuis plus de 20 ans, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a établi une relation de partenariat avec les Amis de la Culture de la Pointe. La convention de partenariat en cours est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un an, pour le soutien à la mission de l'organisme.

Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités culturelle, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation d'une offre de service d'activités culturelles et artistiques en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 02 0018	D'accorder un soutien financier de 9 118 \$ à l'organisme les Amis de la Culture de la Pointe, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021. D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et les Amis de la Culture de la Pointe, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.
CA20 30 02 0011	D'autoriser l'octroi des contributions financières au montant total de 26 474 \$ dans le cadre du Programme Culture,

	bibliothèques et patrimoine. D'approuver les conventions avec les organismes identifiés ci-dessous, se terminant le 31 décembre 2020. De distribuer les contributions financières comme suit : Les Amis de la Culture de la Pointe: 8 939 \$ Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles: 8 939 \$ Société historique de Rivière-des-Prairies: 8 596 \$
CA19 30 02 0007	Autoriser l'octroi des contributions financières au montant total de 34 217 \$ dans le cadre du programme Culture, bibliothèques et patrimoine; Approuver les conventions avec quatre organismes : Les Amis de la Culture de la Pointe, Les Artistes Point'Arts, Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et Société historique de Rivière-des-Prairies, se terminant le 31 décembre 2019; Distribuer les contributions financières comme suit : Les Amis de la Culture de la Pointe: 8 764 \$ Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles: 8 764 \$ Société historique de Rivière-des-Prairies: 8 427 \$ Les Artistes Point'Arts: 8 262 \$

DESCRIPTION

L'organisme les Amis de la Culture de la Pointe est partenaire de l'arrondissement depuis 2002. Sa mission est de promouvoir et soutenir des activités à caractère culturel et éducatif à la Maison Antoine-Beaudry. Ces activités procurent aux résidents de tous les âges du quartier de Pointe-aux-Trembles un enrichissement culturel, des moments d'évasion et d'agrément tout en encourageant les artistes et artisans en émergence ou professionnels. Par la mise en oeuvre de son offre de services, l'organisme dynamise la vie de l'arrondissement à travers sa composante culturelle.

JUSTIFICATION

Dans la poursuite de sa mission, l'organisme déploie des services accessibles, une programmation diversifiée et de qualité aux citoyens de l'arrondissement. De plus, la mise en oeuvre des actions de l'organisme s'effectue en concertation avec l'arrondissement ainsi que les organismes et institutions y agissant, et en cohérence avec l'offre artistique et culturelle présente sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le suivi budgétaire 2021 a été remis par l'organisme. Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme à l'arrondissement pour le soutien à la mission est de 9 300 \$ et représente 62% des revenus prévus.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, spécifiquement par le biais de l'orientation " Stimuler l'innovation et la créativité" et en corrélation avec les priorités suivantes: 15- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire et 19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et

Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de l'arrondissement contribue à la réalisation d'activités culturelles et patrimoniales gratuites pour les citoyens et assure ainsi l'accessibilité à celles-ci. Il s'agit d'un levier essentiel au maintien et au développement de l'offre de service de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la COVID-19 peut engendrer plusieurs impacts sur le déroulement des projets de l'organisme, soit: une impossibilité de présenter une offre de services en présentiel et/ou une diminution de l'offre de service prévue due à la fermeture des installations culturelles de l'arrondissement, une diminution du nombre de participants par activité, une diminution des ressources financières, une pénurie de main d'oeuvre ou désengagement des bénévoles, une augmentation des coûts reliés à l'achat de matériel sanitaire, etc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités et événements proposés par les organismes culturels du territoire sont diffusés dans les calendriers culturels de l'arrondissement, en fonction de l'espace disponible. De plus, l'arrondissement offre un soutien à la diffusion via le site Web et les pages Facebook de l'Arrondissement, Culture et les bibliothèques de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Les organismes sont également responsables de la diffusion de leurs activités et doivent respecter les normes de visibilité indiquées à l'annexe 3 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente culturelle de la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles collabore régulièrement avec la répondante de l'organisme afin de soutenir l'organisme dans sa prestation de services et d'assurer le suivi de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICARD GUILLEMETTE
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-01-10



Dossier # : 1215313003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme totalisant un montant maximum de 9300\$ pour l'année 2022.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 9 300\$ à l'organisme l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022.

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-11 14:56

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215313003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme totalisant un montant maximum de 9300\$ pour l'année 2022.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles soutient les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le domaine culturel en s'associant aux organismes qui visent à permettre une meilleure accessibilité à la culture, aux ressources documentaires et au patrimoine, au bénéfice de l'ensemble des clientèles de l'arrondissement. Depuis plus de 20 ans, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a établi une relation de partenariat avec l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles. La convention de partenariat en cours est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un an, pour le soutien à la mission de l'organisme.

Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités culturelles, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation d'une offre de service d'activités culturelles et patrimoniales en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 02 0019	D'accorder un soutien financier de 9 118 \$ à l'organisme l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.
	D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.
CA20 30 02 0011	D'autoriser l'octroi des contributions financières au montant total de 26 474 \$ dans le cadre du Programme Culture, bibliothèques et patrimoine.

	D'approuver les conventions avec les organismes identifiés ci-dessous, se terminant le 31 décembre 2020. De distribuer les contributions financières comme suit : Les Amis de la Culture de la Pointe: 8 939 \$ Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles: 8 939 \$ Société historique de Rivière-des-Prairies: 8 596 \$
CA19 30 02 0007	Autoriser l'octroi des contributions financières au montant total de 34 217 \$ dans le cadre du programme Culture, bibliothèques et patrimoine; Approuver les conventions avec quatre organismes : Les Amis de la Culture de la Pointe, Les Artistes Point'Arts, Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et Société historique de Rivière-des-Prairies, se terminant le 31 décembre 2019; Distribuer les contributions financières comme suit : Les Amis de la Culture de la Pointe: 8 764 \$ Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles: 8 764 \$ Société historique de Rivière-des-Prairies: 8 427 \$ Les Artistes Point'Arts: 8 262 \$

DESCRIPTION

L'organisme est partenaire de l'arrondissement depuis 2002. Sa mission est de faire connaître l'histoire et le patrimoine ancestral de la Pointe-aux-Trembles par le biais de différentes actions. Entre autres, diffuser et promouvoir les connaissances, soutenir les organismes et les individus dans leurs connaissances de l'histoire locale, veiller à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, industriel, commercial, archéologique et des traditions. L'organisme propose une offre d'activités culturelles variées pour les citoyens de tous âges, comme la direction et la gestion de l'Écomusée de la Pointe et l'animation de celui-ci (visites guidées scolaires, etc.), la réalisation de conférences sur le patrimoine local, et la réalisation de recherches et de publications.

JUSTIFICATION

Dans la poursuite de sa mission, l'organisme déploie des services accessibles, une programmation diversifiée et de qualité aux citoyens de l'arrondissement (enfants, adolescents et adultes). De plus, la mise en oeuvre des actions de l'organisme s'effectue en concertation avec l'arrondissement ainsi que les organismes et institutions y agissant, et en cohérence avec l'offre artistique et culturelle présente sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le suivi budgétaire 2021 a été remis par l'organisme. Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme à l'arrondissement pour le soutien à la mission est de 9 300 \$ et représente 56% des revenus prévus.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, spécifiquement par le biais de l'orientation " Stimuler l'innovation et la créativité" et en corrélation avec les priorités suivantes: 15- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire et 19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à

leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de l'arrondissement contribue à la réalisation d'activités culturelles et patrimoniales gratuites pour les citoyens et assure ainsi l'accessibilité à celles-ci. Il s'agit d'un levier essentiel au maintien et au développement de l'offre de service de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la COVID-19 peut engendrer plusieurs impacts sur le déroulement des projets de l'organisme, soit: une impossibilité de présenter une offre de services en présentiel et/ou une diminution de l'offre de service prévue, une diminution du nombre de participants par activité, une diminution des ressources financières, une pénurie de main d'oeuvre ou désengagement des bénévoles, une augmentation des coûts reliés à l'achat de matériel sanitaire, etc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités et événements proposés par les organismes culturels du territoire sont diffusés dans les calendriers culturels de l'arrondissement, en fonction de l'espace disponible. De plus, l'arrondissement offre un soutien à la diffusion via le site Web et les pages Facebook de l'Arrondissement, Culture et les bibliothèques de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Les organismes sont également responsables de la diffusion de leurs activités et doivent respecter les normes de visibilité indiquées à l'annexe 3 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente culturelle de la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles collabore régulièrement avec le répondant de l'organisme afin de soutenir l'organisme dans sa prestation de services et d'assurer le suivi de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslaine WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICARD GUILLEMETTE
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-01-10



Dossier # : 1215313004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme la Société Historique de Rivière-des-Prairies et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme totalisant un montant de 8943\$ pour l'année 2022.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 8 943 \$ à l'organisme la Société Historique de Rivière-des-Prairies, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et la Société Historique de Rivière-des-Prairies, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-14 13:16

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215313004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme la Société Historique de Rivière-des-Prairies et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme totalisant un montant de 8943\$ pour l'année 2022.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles soutient les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le domaine culturel en s'associant aux organismes qui visent à permettre une meilleure accessibilité à la culture, aux ressources documentaires et au patrimoine, pour le bénéfice de l'ensemble des clientèles de l'arrondissement. Depuis plus de 20 ans, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a établi une relation de partenariat avec la Société Historique de Rivière-des-Prairies. La convention de partenariat en cours est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un an, pour le soutien à la mission de l'organisme.

Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités culturelle, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation d'une offre de service d'activités culturelles et patrimoniales en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 02 0017	D'accorder un soutien financier de 8 768 \$ à l'organisme la Société Historique de Rivière-des-Prairies, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.
	D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et la Société Historique de Rivière-des-Prairies, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.
CA20 30 02 0011	D'autoriser l'octroi des contributions financières au montant total de 26 474 \$ dans le cadre du Programme Culture, bibliothèques et patrimoine.

	D'approuver les conventions avec les organismes identifiés ci-dessous, se terminant le 31 décembre 2020. De distribuer les contributions financières comme suit : Les Amis de la Culture de la Pointe: 8 939 \$ Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles: 8 939 \$ Société historique de Rivière-des-Prairies: 8 596 \$
CA19 30 02 0007	Autoriser l'octroi des contributions financières au montant total de 34 217 \$ dans le cadre du programme Culture, bibliothèques et patrimoine; Approuver les conventions avec quatre organismes : Les Amis de la Culture de la Pointe, Les Artistes Point'Arts, Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et Société historique de Rivière-des-Prairies, se terminant le 31 décembre 2019; Distribuer les contributions financières comme suit : Les Amis de la Culture de la Pointe: 8 764 \$ Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles: 8 764 \$ Société historique de Rivière-des-Prairies: 8 427 \$ Les Artistes Point'Arts: 8 262 \$

DESCRIPTION

La Société Historique de Rivière-des-Prairies a pour mission de promouvoir l'histoire et le patrimoine du quartier de Rivière-des-Prairies et d'en favoriser la recherche et la diffusion. L'organisme effectue des travaux de recherches historiques et patrimoniales, réalise des publications sur différents sujets issus de ces recherches, organise des activités culturelles pour un large public (scolaire, public général) comme entre autre des conférences, des visites guidées du quartier et des croisières patrimoniales, et participe à la mise en valeur et l'animation du site historique de la Maison Pierre-Chartrand.

JUSTIFICATION

Dans la poursuite de sa mission, l'organisme déploie des services et une programmation accessibles, diversifiés et de qualité aux citoyens de l'arrondissement (enfants, adolescents et adultes). De plus, la mise en oeuvre des actions de l'organisme s'effectue en concertation avec l'arrondissement ainsi que les organismes et institutions y agissant, et en cohérence avec l'offre artistique et culturelle présente sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le suivi budgétaire 2021 a été remis par l'organisme. Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme à l'arrondissement pour le soutien à la mission est de 8 943 \$ et représente 54% des revenus prévus.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, spécifiquement par le biais de l'orientation " Stimuler l'innovation et la créativité" et en corrélation avec les priorités suivantes: 15- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire et 19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de l'arrondissement contribue à la réalisation d'activités culturelles et patrimoniales gratuites pour les citoyens et assure ainsi l'accessibilité à celles-ci. Il s'agit d'un levier essentiel au maintien et au développement de l'offre de service de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la COVID-19 peut engendrer plusieurs impacts sur le déroulement des projets de l'organisme, soit: une impossibilité de présenter une offre de services en présentiel et/ou une diminution de l'offre de service prévue, une diminution du nombre de participants par activité, une diminution des ressources financières, une pénurie de main d'oeuvre ou désengagement des bénévoles, une augmentation des coûts reliés à l'achat de matériel sanitaire, etc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités et événements proposés par les organismes culturels du territoire sont diffusés dans les calendriers culturels de l'arrondissement, en fonction de l'espace disponible. De plus, l'arrondissement offre un soutien à la diffusion via le site Web et les pages Facebook de l'Arrondissement et Culture et bibliothèques de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Les organismes sont également responsables de la diffusion de leurs activités et doivent respecter les normes de visibilité indiquées à l'annexe 3 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente culturelle de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies collabore régulièrement avec le répondant de l'organisme afin de soutenir l'organisme dans sa prestation de services et d'assurer le suivi de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 12 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICARD GUILLEMETTE
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-12

Valérie LAFOREST
Directrice



Dossier # : 1215313005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme le Théâtre de l'Oeil Ouvert et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme totalisant un montant maximum de 7179\$ pour l'année 2022.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 7 179 \$ à l'organisme le Théâtre de l'Oeil Ouvert, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022.

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et le Théâtre de l'Oeil Ouvert, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-14 13:15

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215313005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme le Théâtre de l'Oeil Ouvert et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme totalisant un montant maximum de 7179\$ pour l'année 2022.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles soutient les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le domaine culturel en s'associant aux organismes qui visent à permettre une meilleure accessibilité à la culture, aux ressources documentaires et au patrimoine, pour le bénéfice de l'ensemble des clientèles de l'arrondissement. Depuis le début de l'année 2020, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a établi une relation de partenariat avec l'organisme de création artistique le Théâtre de l'Oeil Ouvert. La convention de partenariat en cours est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un an, pour le soutien à la mission de l'organisme. Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités culturelle, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation d'une offre de service d'activités culturelles et artistiques en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 02 0016	D'accorder un soutien financier de 7 038 \$ à l'organisme le Théâtre de l'Oeil Ouvert, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021. D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et le Théâtre de l'Oeil Ouvert, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.
CA20 3004 0089	Autoriser l'octroi d'une contribution financière au montant total de 6 900 \$, dans le cadre du Programme Culture, bibliothèques et patrimoine, à l'organisme Théâtre de l'Oeil Ouvert, se terminant le 31 décembre 2020.

	Approuver le projet de convention avec l'organisme Théâtre de l'Oeil Ouvert, à cet effet.
--	---

DESCRIPTION

L'organisme le Théâtre de l'Oeil Ouvert favorise la création artistique originale par différents médiums: danse, théâtre, chant, etc. L'organisme se donne la mission de s'ancrer dans la communauté de l'arrondissement, principalement dans le quartier de Pointe-aux-Trembles, en y créant et produisant ses œuvres et en collaborant avec les différents organismes culturels et communautaires, afin de rendre l'offre artistique plus accessible dans l'Est de la métropole.

JUSTIFICATION

Dans la poursuite de sa mission, l'organisme déploie des services et une programmation accessibles, diversifiés et de qualité aux citoyens de l'arrondissement (adolescents et adultes). De plus, la mise en oeuvre des actions de l'organisme s'effectue en concertation avec l'arrondissement ainsi que les organismes et institutions y agissant, et en cohérence avec l'offre artistique et culturelle présente sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le suivi budgétaire 2021 a été remis par l'organisme. Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme à l'arrondissement pour le soutien à la mission est de 7 179 \$ et représente près de 2% des revenus prévus au total pour l'ensemble des activités de l'organisme.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, spécifiquement par le biais de l'orientation " Stimuler l'innovation et la créativité" et en corrélation avec les priorités suivantes: 15- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire et 19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de l'arrondissement contribue à la réalisation d'activités culturelles gratuites pour les citoyens et assure ainsi l'accessibilité à celles-ci. Il s'agit d'un levier essentiel au maintien et au développement de l'offre de service culturelle et artistique de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la COVID-19 peut engendrer plusieurs impacts sur le déroulement des projets de l'organisme, soit: une impossibilité de présenter une offre de services en présentiel et/ou une diminution de l'offre de service prévue dû à la fermeture des lieux culturels dans l'arrondissement, une diminution du nombre de participants par activité, une perte importante ressources financières, une pénurie de main d'oeuvre, une augmentation des coûts reliés à l'achat de matériel sanitaire, etc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités et événements proposés par les organismes culturels du territoire sont diffusés dans les calendriers culturels de l'arrondissement, en fonction de l'espace disponible. De plus, l'arrondissement offre un soutien à la diffusion via le site Web et les pages Facebook de l'Arrondissement et Culture et bibliothèques de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Les organismes sont également responsables de la diffusion de leurs activités et doivent respecter les normes de visibilité indiquées à l'annexe 3 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente culturelle de la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles collabore régulièrement avec la répondante de l'organisme afin de soutenir l'organisme dans sa prestation de services et d'assurer le suivi de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 12 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICARD GUILLEMETTE
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-01-10



Dossier # : 1218880004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant maximum de 200 126 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc., pour la réalisation des activités du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements. Approuver le projet de convention et le virement de crédits à cet effet.

Il est recommandé:

D'octroyer une contribution financière de 200 126 \$ pour l'année 2022, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. ;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ; cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ;

D'approuver la convention de contribution financière à cet effet.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-11 15:19

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218880004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant maximun de 200 126 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc., pour la réalisation des activités du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements. Approuver le projet de convention et le virement de crédits à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 1982, la Ville de Montréal mettait en place le Programme de sécurité urbaine « Tandem Montréal ». En juin 2003, le Conseil municipal adoptait les orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. Le Programme vise une action de nature préventive et axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens. Un des paramètres stipule que la sélection d'un organisme partenaire du programme s'effectue par l'arrondissement. À cette période, un appel de propositions a eu lieu à cet effet et un seul organisme a posé sa candidature dans notre arrondissement, soit : «Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles». L'organisme a une entente de partenariat avec la Ville depuis 1984 pour la réalisation du programme Tandem Montréal.

Une convention de contribution financière est signée avec l'organisme afin d'assurer le développement d'un leadership en matière de sécurité urbaine dans l'arrondissement en termes de : proximité des citoyens et capacité de mobilisation; développement d'une expertise concernant les approches préventives en sécurité urbaine; capacité d'animation de milieu; mobilisation et de concertation; développement d'une vision globale des problématiques et solutions adaptées au milieu. Le plan d'action annuel fait l'objet d'une évaluation conjointe avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'Arrondissement.

Par ailleurs, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville procède présentement à une démarche de révision du Programme. Les travaux étant toujours en cours, nous poursuivons le déploiement du programme avec les orientations stratégiques initiales dans une optique d'année de transition vers le nouveau cadre de référence.

Il est prévu de tenir des rencontres de suivis avec l'organisme afin de suivre l'évolution du plan d'action et d'effectuer des liens stratégiques avec les différentes directions de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la ville de Montréal

CM 03 0524	Adoption par le Conseil municipal des orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.
---------------	--

Pour l'arrondissement

CA21 30 02 0020	Octroi d'une contribution financière de 196 202 \$ pour l'année 2021, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles; Octroi d'une contribution financière additionnelle de 3 398 \$ pour l'année 2021, provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville;
CA20 30 12 0365	Octroi d'une contribution financière additionnelle de 3 398 \$ pour l'année 2020 à la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
CA19 30 12 0457	Prolongation de la convention avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA12 30 12 0426, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et octroi d'une contribution financière de 192 355 \$ pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine. Octroi d'une contribution financière additionnelle de 3 398 \$ pour l'année 2019 provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.
CA18 30 12 0421	Prolongation de la convention avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA12 30 12 0426, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019 et octroi d'une contribution financière de 188 583\$ pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine. Octroi d'une contribution financière additionnelle de 3 398 \$ pour l'année 2018 provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

DESCRIPTION

Depuis près de 35 ans, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles est le mandataire désigné dans l'arrondissement pour le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, communément appelé TANDEM. L'organisme détient le mandat de déployer le plan d'action annuel du programme selon les attentes identifiées par ce dernier. Il est important de spécifier que ce déploiement de 2022 s'inscrit dans une année de transition vers le nouveau cadre de référence de la ville-centre.

Trois axes d'intervention sont prévus dans le plan d'action: la prévention auprès des citoyens, la prévention dans les espaces publics et collectifs et le travail de partenariat avec les organismes communautaires et institutionnels. L'intervention auprès des citoyens se déploie à différentes échelles selon les clientèles visées. Par le déploiement d'ateliers dans les écoles du territoire, de formations auprès des aînés et d'initiatives de mobilisation citoyenne, les actions proposées visent à conscientiser les citoyens sur les enjeux de sécurité urbaine et à améliorer la cohabitation sociale. Dans les espaces publics et collectifs, l'organisme propose la mise en place d'outils permettant de dresser un portrait des enjeux du quartier et des besoins des citoyens. Finalement, l'axe partenarial propose une présence

accrue de l'organisme mandataire du programme dans les différents lieux de concertation traitant de la sécurité urbaine. Ce programme a pour objectif de faire évoluer, dans une perspective d'amélioration continue, les pratiques en matière de mobilisation et de sensibilisation des citoyens sur les questions de sécurité urbaine.

JUSTIFICATION

Par les activités prévues dans le plan d'action 2022, l'organisme continuera à travailler sur les objectifs du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. Par son expertise démontrée, il contribuera à améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur le territoire. Le bilan des activités effectué en 2021 avec l'organisme permet de constater que la prestation de service répond à des enjeux du quartier. De plus, la récente mise en place d'une Table en sécurité urbaine de l'Arrondissement met en lumière l'importance de poursuivre et d'intensifier les efforts en sécurité urbaine. Il demeure ainsi pertinent de reconduire la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. Le soutien financier permettra à l'organisme de poursuivre son travail de prévention auprès de la population de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance	Montant 2022	# d'imputation
Arrondissement RDP-PAT	200 126\$	2424-0010000-303785-02801-61900-016491

Une contribution financière totalisant la somme de 200 126 \$ provenant du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles est octroyée à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.

Les bons de commande seront préparés à la suite de l'approbation du présent dossier décisionnel par le conseil d'arrondissement conformément à la séquence des versements prévus à la convention et en fonction des crédits disponibles au budget.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité, et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les initiatives développées depuis le déploiement initial du programme ont permis d'améliorer la sécurité des biens, le sentiment de sécurité des citoyens de même que la sécurité des personnes et des communautés. Elles participent activement à la diminution des cambriolages, des actes de vandalisme et de la criminalité dans les arrondissements et à l'augmentation du sentiment de sécurité des citoyens. Dans l'arrondissement de RDP-PAT, une Table en sécurité urbaine fut mise en place en septembre 2021. Cette table composée de divers acteurs de la communauté a permis d'approfondir les réflexions en matière de sécurité urbaine et travaille à l'élaboration d'un plan d'action. Déjà, de nombreuses priorités et pistes d'actions ont été identifiées par la Table et le projet proposé permet d'offrir une réponse à certaines de ces préoccupations. Ainsi, le déploiement de ce programme est essentiel afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par la Table en sécurité urbaine, notamment pour :

- Agir en prévention auprès des jeunes ainsi que sur les manifestations de violence

- interpersonnelle;
- Agir en prévention sur les manifestations de violence, de fraude, d'incivilité et de criminalité envers les aînés;
- Sensibiliser les citoyens et agir sur les enjeux touchant le sentiment de sécurité perçu ou réel;
- Renforcer les partenariats en matière de sécurité urbaine dans la communauté.

Le projet débute en janvier 2022, il est donc nécessaire qu'une décision soit rendue à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2022 afin de ne pas retarder son déploiement. Dans la mesure où le dossier serait refusé ou reporté et compte tenu du fait que la date de début du projet est antérieure à l'adoption du dossier, les citoyens bénéficiant actuellement des services des projets en subiraient grandement les répercussions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organismes mettent en place les dispositions nécessaires pour favoriser le déroulement sécuritaire des activités prévues. Les services offerts se dérouleront conformément aux recommandations de la Santé publique. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités indiquées au protocole de visibilité de l'arrondissement joint en annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation. Le programme fera l'objet de suivis de la part de l'Arrondissement aux dates prévues dans la convention. L'organisme s'engage à respecter ces conditions.

Bilan mi-étape: 15 juillet 2022

Bilan final: 31 janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 10 janvier 2022
Joseph ARAJ, 10 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-01-10



Dossier # : 1204939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler la convention de bail par laquelle la Ville loue du Centre Intégré Universitaire De Santé Et De Services Sociaux de L'est-de-L'île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi ² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de six mois, soit du 17 août 2021 au 16 février 2022 pour un montant de 54 304,98 \$ (bâtiment 8202). Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 54 304,98 \$ et approuver des virements de crédits à cette fin.

Il est recommandé :

1. D'approuver la convention bail par laquelle la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et service sociaux de l'est-de-l'île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de six mois, soit du 17 août 2021 au 16 février 2022 pour un montant de 54 304,98 \$ (bâtiment 8202).

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

4. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 54 304,98 \$ et approuver des virements de crédit à cette fin.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-06-28 14:09

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1204939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler la convention de bail par laquelle la Ville loue du Centre Intégré Universitaire De Santé Et De Services Sociaux de L'est-de-L'île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi ² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de six mois, soit du 17 février 2022 au 16 août 2022 pour un montant de 54 304,98 \$ (bâtiment 8202). Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 54 304,98 \$ et approuver des virements de crédits à cette fin.

Il est recommandé :

1. D'approuver la convention bail par laquelle la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et service sociaux de l'est-de-l'île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de six mois, soit du 17 février 2022 au 16 août 2022 pour un montant de 54 304,98 \$ (bâtiment 8202).
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
4. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 54 304,98 \$ et approuver des virements de crédit à cette fin.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-12 15:33

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler la convention de bail par laquelle la Ville loue du Centre Intégré Universitaire De Santé Et De Services Sociaux de L'est-de-L'île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi ² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de six mois, soit du 17 août 2021 au 16 février 2022 pour un montant de 54 304,98 \$ (bâtiment 8202). Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 54 304,98 \$ et approuver des virements de crédits à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Reconduire le bail pour une durée de six mois, soit du 17 août 2021 jusqu'au 16 février 2022, pour des espaces situés au 10950, boul. Perras, pavillon 3. Selon entente avec le locateur, nous nous sommes prévalus de l'option de renouvellement du bail, pour une période de six mois.

Étant donné que nous devons respecter certaines conditions sanitaires, nous devons reconduire le bail avec le Centre intégré universitaire de Santé et de Services Sociaux de L'est-de-L'île-de-Montréal pour une durée de 6 mois. Ce qui nous permettra de continuer la mission des travaux publics tout en respectant les règles de la santé publique.

Prendre note que pendant la durée du bail, le locataire pourra bénéficier d'une option de résiliation totale ou partielle en signifiant au locateur un préavis écrit de trente (30) jours avant la date de résiliation, sans pénalité pour le locataire.

La dépense totale de loyer pour la durée de la reconduction est de 54 304,98\$, taxes incluses. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

DÉPENSES LOCATION

Superficie de 9 688 pc²	Loyer brut pour la période du 17 août 2021 au 16 février 2022
Loyer brut	7 872 \$
TPS	393,30 \$
TVQ	785,23 \$
Loyer total mensuel	9 050,83 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 17 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1204939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler la convention de bail par laquelle la Ville loue du Centre Intégré Universitaire De Santé Et De Services Sociaux de L'est-de-L'île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi ² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de six mois, soit du 17 février 2022 au 16 août 2022 pour un montant de 54 304,98 \$ (bâtiment 8202). Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 54 304,98 \$ et approuver des virements de crédits à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Reconduire le bail pour une durée de six mois, soit du 17 février 2022 jusqu'au 16 août 2022, pour des espaces situés au 10950, boul. Perras, pavillon 3. Selon entente avec le locateur, nous nous sommes prévalus de l'option de renouvellement du bail, pour une période de six mois.

Étant donné que nous devons respecter certaines conditions sanitaires, nous devons reconduire le bail avec le Centre intégré universitaire de Santé et de Services Sociaux de l'est-de-l'île-de-Montréal pour une durée de 6 mois. Ce qui nous permettra de continuer la mission des travaux publics tout en respectant les règles de la santé publique.

Prendre note que pendant la durée du bail, le locataire pourra bénéficier d'une option de résiliation totale ou partielle en signifiant au locateur un préavis écrit de trente (30) jours avant la date de résiliation, sans pénalité pour le locataire.

La dépense totale de loyer pour la durée de la reconduction est de 54 304,98\$, taxes incluses. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

DÉPENSES LOCATION

Superficie de 9 688 pc²	Loyer brut pour la période du 17 février 2022 au 16 août 2022
Loyer brut	7 872 \$
TPS	393,30 \$
TVQ	785,23 \$
Loyer total mensuel	9 050,83 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 10 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1204939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi ² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme d'un an, soit du 17 août 2020 au 16 août 2021 pour un montant de 108 603,09 \$ (bâtiment 8202) et approuver une dépense de 6 317,88 \$ taxes incluses pour l'achat de bien non capitalisable . La dépense totale est de 114 920,97 \$ incluant les taxes applicables. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 114 920,97 \$ et approuver des virements de crédits à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la covid-19, nous devons relocaliser des employés cols bleus afin de maintenir une distanciation sociale. Les locaux qu'ils occupent présentement, soit : l'aréna René-Masson, l'aréna Rodrigue-Gilbert ainsi que le centre aquatique de Rivière-des-Prairies ne seront plus disponibles pour accueillir les employés cols bleus, car les activités recommenceront d'ici la mi-août, nous devons donc les relocaliser dans un autre bâtiment.

Nous avons reçu l'information que Boscoville disposait de locaux correspondant à nos besoins.

Il appert que Boscoville, anciennement Boscoville 2000 jusqu'au 17 mars 2016, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser le développement et la participation sociale des jeunes de 0 à 30 ans.

Le sous bail a été négocié de gré à gré avec l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville des espaces situés au 10950, boulevard Perras, d'une superficie de 9 688 pi², utilisés pour les besoins de la direction des travaux publics, incluant 20 espaces extérieurs de stationnement pour les véhicules personnels et 10 espaces pour les camions à déchet, réservés sans frais additionnels pour la Ville. Le terme initial du sous-bail est d'un an,

soit du 17 août 2020 au 16 août 2021.

Le Locataire accorde aussi au Sous-Locataire une (1) option de renouvellement du Sous-bail, pour une période d'une (1) année, commençant le 17 août 2021 et se terminant le 16 août 2022.

Voici la répartition des employés qui seront relocalisés à Boscoville :

À compter de la fin août jusqu'à la mi-novembre:

- 46 employés des parcs de semaine jour;
- 12 employés des parcs de fin de semaine jour;
- 30 employés de la voirie de semaine jour.

À compter de la mi-novembre pour la période hivernale

- 25 employés des parcs de semaine jour;
- 39 employés de la voirie de semaine jour;
- 11 employés de la voirie de semaine nuit.

JUSTIFICATION

Cette convention de sous-bail permettra à la direction des travaux publics de l'arrondissement de poursuivre sa mission

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

Superficie de 9 688 pc²	Loyer brut pour la période du 17 août 2020 au 16 août 2021
Loyer brut	7 871, 50 \$
TPS	393,58 \$
TVQ	785,18 \$
Loyer total mensuel	9 050, 26 \$

L'arrondissement accepte "tel quel" le local, sans nécessiter des travaux d'aménagement de la part de Boscoville.

Le loyer mensuel est de 9 050,26, taxes incluses et est fixe pour la durée du sous-bail. Le loyer comprend les taxes foncières et les frais d'exploitation.

Le loyer est prévu au budget du surplus de l'arrondissement.

La dépense totale de loyer pour la durée de l'entente avec Boscoville, incluant les taxes applicables, est de 108 603,09 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Le taux de location pour ce type de location incluant le terrain dans ce secteur, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 8,00 \$/pi² et 14 \$/pi². Le loyer annuel brut pour la durée du sous-bail représente 9,75 \$/pi², incluant les frais d'exploitation et 30 espaces extérieurs de stationnement.

De plus, une dépense de 6317,88 \$ taxes incluses pour l'achat de biens non capitalisables

est requise pour la commodité des employés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la convention de sous-bail, la direction des travaux publics de l'arrondissement devra trouver de nouveaux locaux pour se relocaliser

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 17 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE

Le : 2020-08-17

Secrétaire de direction

directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1196425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de deux (2) baux modifiés entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) d'une part, pour des fins d'un projet d'aménagement d'un parc linéaire et, d'autre part, pour des fins d'aménagement d'une aire de stationnement temporaire pour le service de navette fluviale, le tout, pour des durées et des engagements de vingt (20) ans et 1 173 527 \$, taxes incluses, pour le projet de parc linéaire et de deux (2) ans et 4 232 \$, taxes incluses, pour le projet de stationnement.

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue, de Réseau de transport métropolitain, pour une période de vingt (20) ans, à compter du 1er janvier 2020, une partie d'un terrain correspondant à la frange sud d'une emprise ferroviaire, d'une longueur de 4,25 kilomètres et d'une superficie de 54 058,5 mètres carrés, pour une dépense de totale de 1 173 527 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc linéaire doté d'un sentier polyvalent, districts de Pointe-aux-Trembles et de Pointe-aux-Prairies.

2- d'approuver le projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue, de Réseau de transport métropolitain, pour une période de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2020, une partie d'un terrain d'une superficie de 1 200 mètres carrés, moyennant un loyer total de 4 232 \$ pour les fins d'aménagement d'une aire de stationnement temporaire destinée aux usagers d'un service de navettes fluviales, district de Pointe-aux-Trembles.

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2019-11-28 17:17

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1196425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la modification du bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) pour des fins du projet d'aménagement du parc linéaire, d'une durée de vingt (20) ans. Approbation d'un nouveau bail, d'une durée d'une année, à des fins de stationnement temporaire pour la navette fluviale et approuver une dépense de 2 200 \$ à cet effet.

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue, de Réseau de transport métropolitain, pour une période de vingt (20) ans, à compter du 1er janvier 2020, une partie d'un terrain correspondant à la frange sud d'une emprise ferroviaire, d'une longueur de 4,25 kilomètres et d'une superficie de 54 058,5 mètres carrés, pour une dépense de totale de 1 173 527 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc linéaire doté d'un sentier polyvalent, districts de Pointe-aux-Trembles et de Pointe-aux-Prairies.

2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, de Réseau de transport métropolitain, pour une période d'un (1) an à compter du 1er janvier 2022, une partie d'un terrain d'une superficie de 1 200 mètres carrés, moyennant un loyer total de 2 200\$ pour les fins d'aménagement d'une aire de stationnement temporaire destinée aux usagers d'un service de navettes fluviales, district de Pointe-aux-Trembles.

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-27 17:08

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de deux (2) baux modifiés entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) d'une part, pour des fins d'un projet d'aménagement d'un parc linéaire et, d'autre part, pour des fins d'aménagement d'une aire de stationnement temporaire pour le service de navette fluviale, le tout, pour des durées et des engagements de vingt (20) ans et 1 173 527 \$, taxes incluses, pour le projet de parc linéaire et de deux (2) ans et 4 232 \$, taxes incluses, pour le projet de stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Remplacement de deux pièces jointes.

1) Bail exo parc linéaire.

- La nouvelle pièce jointe comprend quelques modifications, à savoir :
 - Légère reformulation de l'article 6.2 ;
 - Article 6.7 devient article 6.8 ;
 - Introduction d'un nouvel article 6.7 en cas de contamination des lieux.

2) Bail exo stationnement navette.

- La nouvelle pièce jointe comprend quelques modifications, à savoir :
 - Légère reformulation de l'article 6.2 ;
 - Article 6.6 devient article 6.7 ;
 - Introduction d'un nouvel article 6.6 en cas de contamination des lieux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division, urbanisme

IDENTIFICATION

Dossier # :1196425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la modification du bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) pour des fins du projet d'aménagement du parc linéaire, d'une durée de vingt (20) ans. Approbation d'un nouveau bail, d'une durée d'une année, à des fins de stationnement temporaire pour la navette fluviale et approuver une dépense de 2 200 \$ à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Remplacement d'une pièce jointe.

Bail exo parc linéaire :

La nouvelle pièce jointe comprend quelques modifications, à savoir :

- Ajout d'un paragraphe à l'article 6.2 précisant les responsabilités de la Ville quant à l'entretien des lieux;
- Ajout d'un paragraphe à l'article 6.4 relativement à la définition du terme "fauchage".

Ajout d'une pièce jointe.

Bail exo stationnement temporaire pour navette fluviale :

- La nouvelle pièce jointe correspond à une entente (bail) pour une année supplémentaire, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, aux mêmes conditions que le bail convenu en 2019, à l'exception du loyer qui a été légèrement revu en tenant compte de l'IPC.
- Le montant de location demandé est de 2 200\$ pour la durée du bail.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme

IDENTIFICATION

Dossier # :1196425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux (2) projets de baux entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) d'une part, pour des fins d'un projet d'aménagement d'un parc linéaire et, d'autre part, pour des fins d'aménagement d'une aire de stationnement temporaire pour le service de navette fluviale, le tout, pour des durées et des engagements de vingt (20) ans et 1 173 527 \$, taxes incluses, pour le projet de parc linéaire et de deux (2) ans et 4 232 \$, taxes incluses, pour le projet de stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Le corridor traversant le coeur du quartier de Pointe-aux-Trembles est vacant depuis maintenant près de vingt ans, soit à partir du moment où l'Agence métropolitaine de transport en a fait son acquisition afin élargir son offre de transport collectif au sein de la métropole. Seuls les rails ont été démantelés sur la presque totalité du tronçon de 4,25 km compris entre la 1^{re} Avenue et la 53^e Avenue, pour faire place au projet Viabus que l'AMT a abandonné en 2005 faute d'assentiment des résidents riverains.

Cet ancien tronçon ferroviaire fait dorénavant l'objet de quelques démarches d'appropriation collective afin d'en faire un espace accessible à tous et consacré aux transports actifs. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles travaille activement, de concert avec la communauté, à la réalisation d'un parc linéaire doté d'une piste multifonctionnelle sur l'intégralité du corridor vacant. À cet effet, un bail devra être conclu a priori avec le RTM pour réaliser ces aménagements.

D'abord, l'arrondissement vise location d'une partie de leur actif pour une période de vingt (20) ans, le bail serait effectif à partir du 1^{er} janvier 2020. Le propriétaire consent la location d'une partie de son actif à la Ville. Le terrain loué englobe 11 lots qui couvrent un peu plus de la moitié de la superficie de l'emprise ferroviaire, aux fins précitées. À cela s'ajoute l'espace requis pour l'aménagement de 9 sentiers transversaux pour piétons ainsi que deux traverses pour vélos à même la parcelle de terrain résiduelle ne faisant pas l'objet du projet de bail entre les deux partis. Par ailleurs, il est à noter qu'Exo s'engage, dans le cas hypothétique d'implantation d'une trame de transport collectif sur cette emprise, à considérer a priori des scénarios permettant le maintien des aménagements réalisés sur la partie louée par l'arrondissement et ce, dans une perspective de cohabitation des trames de transport.

D'autre part, le retour du projet pilote de navettes fluviales reliant le Vieux-Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port de Montréal, sur une période de trois ans, a remis en perspective la capacité d'accueil du secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles en terme d'offre de stationnement. La nécessité de mobiliser une très petite parcelle de la friche ferroviaire pour

l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire destinée aux usagées de ces navettes fut l'une des mesures retenues par l'arrondissement en 2019.

Un bail d'une durée de deux (2) ans est requis pour l'aménagement du stationnement. Le bail serait effectif à partir du 1er janvier 2020. La parcelle de terrain en cause, d'une superficie fixée initialement à 1 200 mètres carrés, s'étend sur une partie des lots 1 093 262 et 1 370 969. Cette superficie peut être appelée à être réduite ou augmentée en fonction des besoins de la Ville.

Le présent sommaire vise à approuver les projets de baux soumis par le RTM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver deux projets de baux entre le RTM et la Ville.

Le bail entérinant la location d'une parcelle de terrain composée de onze (11) lots adjacents, cumulant une superficie de 54 058 m², est valide pour une durée de vingt (20) ans, pour un loyer total de 1 173 527 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus par le propriétaire. Le bail est effectif à compter du 1^{er} janvier 2020, le coût de location exigé par le propriétaire sera de 50 750\$ pour la première année du bail. Le corridor sera utilisé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour les fins d'aménagement d'un parc linéaire pourvu d'un sentier polyvalent. Parmi les conditions citées au bail, l'arrondissement assumera le fauchage de la totalité de l'emprise RTM sise à l'intérieur de son territoire, pour la durée du bail.

Le bail entérinant la location de la parcelle de terrain de 1 200 mètres carrés requise pour le projet de navettes fluviales est valide pour une durée de deux (2) ans, pour un loyer total de 4 232 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus par le propriétaire. Le bail est effectif à compter du 1^{er} janvier 2020.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a entrepris, en collaboration avec la communauté, un processus de conception d'un projet de parc linéaire prenant la forme d'un axe de déplacement actif qu'elle entend mettre en oeuvre sur la friche ferroviaire de Pointe-aux-Trembles à court terme.

De plus, la location d'une très petite parcelle de terrain pour l'aménagement d'un stationnement pour le projet de navettes fluviales permettra de réduire la circulation automobiles à l'intérieur d'un secteur résidentiel jugé plus sensible.

Les conventions sous forme de baux se veulent les prémisses nécessaires à tout aménagement et toute occupation de la bande de terrain convenue aux fins susmentionnées.

Le Locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente la dépense en loyer pour une période de 20 ans, à compter du 1er janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2039. Les prévisions ont été calculées en fonction d'un IPC de 1,5%, ce qui correspond à la moyenne des 12 dernières années (2007-2018) dans la RMR de Montréal. Étant donné que le RTM est un organisme paramunicipal, il n'y a pas de taxes à payer en lien avec le bail.

	Loyer total du 1er juin 2019 au 31 mai 2039
Superficie (m ²)	54 058 m ²
Loyer annuel brut	50 750 \$ + augmentations IPC
Total avant taxes	1 173 527 \$
TPS (5 %)	n/a
TVQ (9,975 %)	n/a
Total incluant taxes	1 173 527 \$
Ristourne de TPS	n/a
Ristourne TVQ	n/a
Coût total net	1 173 527 \$

Le tableau suivant présente la dépense en loyer pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2021. Les prévisions ont été calculées en fonction d'un IPC de 1,5%, ce qui correspond à la moyenne des 12 dernières années (2007-2018) dans la RMR de Montréal. Étant donné que le RTM est un organisme paramunicipal, il n'y a pas de taxes à payer en lien avec le bail.

	Loyer total du 1er juin 2019 au 30 novembre 2021
Superficie (m ²)	1 200 m ²
Loyer annuel brut	2 100\$ (an1) + augmentations IPC
Loyer total avant taxes	4 232 \$
TPS (5 %)	n/a
TVQ (9,975 %)	n/a
Total incluant taxes	4 232 \$
Ristourne de TPS	n/a
Ristourne TVQ	n/a
Coût total net	4 232 \$

Les deux loyers seront assumés à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, tel que décrit à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de ce corridor ferroviaire abandonné permettra d'optimiser les perspectives de mobilité durable à l'intérieur du quartier en plus d'accueillir des initiatives d'agriculture urbaine et de bonification végétale. Quant au projet de stationnement temporaire, il s'inscrit dans une série d'aménagements d'accueil et initiatives intermodales visant à promouvoir l'emploi d'un nouveau mode de transport collectif assurant une liaison fluviale directe entre le quartier de Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de conclure la signature d'un bail avec le propriétaire, l'arrondissement se verrait dans l'obligation d'abandonner un projet qu'elle planifie depuis près de 10 ans avec la communauté et gérer des conflits de stationnement potentiels sur le terrain du centre communautaire voisin et sur les rues locales d'un secteur jugé très sensible.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation au Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 19 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de section, Bureau de projets

ENDOSSÉ PAR

Dany BARBEAU
Directrice d'arrondissement

Le : 2019-09-24



Dossier # : 1212468013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de novembre et décembre 2021, et en matière de ressources financières pour les périodes du 30 octobre au 26 novembre 2021 et du 27 novembre au 31 décembre 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de novembre et décembre 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de novembre et décembre 2021.

Il est recommandé :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de novembre et décembre 2021 et en matière de ressources financières pour les périodes du 30 octobre au 26 novembre 2021 et du 27 novembre au 31 décembre 2021.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de novembre et décembre 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de novembre et décembre 2021.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-25 16:34

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212468013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de novembre et décembre 2021, et en matière de ressources financières pour les périodes du 30 octobre au 26 novembre 2021 et du 27 novembre au 31 décembre 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de novembre et décembre 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de novembre et décembre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de novembre et décembre 2021 et en matière de ressources financières pour les périodes du 30 octobre au 26 novembre 2021 et du 27 novembre au 31 décembre 2021.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de novembre et décembre 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de novembre et décembre 2021.

JUSTIFICATION

S.O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-25

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1223997001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme AQDR Pointe-de-l'Île pour le renouvellement des publicités au journal l'Écho de la Pointe.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :
Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière à l'organisme suivant :

- 500 \$ AQDR Pointe-de-l'Île pour le renouvellement des publicité au journal l'Écho de la Pointe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-24 13:24

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223997001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme AQDR Pointe-de-l'Île pour le renouvellement des publicités au journal l'Écho de la Pointe.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social. L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière à l'organisme suivant :
500 \$ AQDR Pointe-de-l'Île pour le renouvellement des publicité au journal l'Écho de la Pointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 500 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.
La DA # 713479 réserve les crédits à cette fin.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2022-01-20



Dossier # : 1212468012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. »

IL est recommandé :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. »

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-28 16:41

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212468012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à déposer le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1212468012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du Règlement RCA21-E185 intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de 25 000\$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques».

CONTENU

CONTEXTE

L'adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption - Conseil d'arrondissement du 2 décembre 2021 - Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement pour les années 2022 à 2031 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021.

De transmettre le programme décennal d'immobilisations pour 2022 à 2031 au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 25 000\$ relatif au programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder cinq ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra la réalisation des projets de protection de l'actif et de corrections de désuétude fonctionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	25 000 \$
MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	
Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	25 000 \$

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

68073 - Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques
25 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement permettra d'assurer une saine gestion de la désuétude des outils informatiques et équipements électroniques de l'arrondissement

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH);
- Réalisation des étapes prévues en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 24 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-11-30



Dossier # : 1213179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E186 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière. »

Il est recommandé :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E186 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière. »

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-28 16:40

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E186 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière. »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à déposer le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E186 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1213179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA21-E186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 690 000 \$ pour Espace Rivière. Ce projet est prévu dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe aux-Trembles

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 3012 0317 – 2 décembre 2021 : Adoption du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe aux-Trembles

CM21 1206 - 27 septembre 2021 : Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet Espace Rivière, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CE21 1683 - 15 septembre 2021 : Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet « Espace Rivière », dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, soit pour une somme maximale de 735 058,17 \$, taxes incluses;

CA21 30 07 0223 - 6 juillet 2021 : Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet Espace Rivière

SMCE219025006 - 23 juin 2021: Mandat d'exécution octroyé par le comité exécutif de Montréal au Service de la culture pour débiter la phase d'exécution (conception) du projet de construction du projet Espace Rivière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe aux-Trembles.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 740 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 pour la réalisation de du projet Espace Rivière suite à l'autorisation, par le comité exécutif, du passage à la phase d'exécution du projet et de lancer le concours d'architecture en 2022.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. Il s'inscrit dans le cadre du financement partagé des coûts d'immobilisation d'Espace Rivière entre le Service de la culture (71,6 % - volets bibliothèque et culture du projet) et l'arrondissement de RDP-PAT (28,4% - volets loisir-communautaire et BAM). Ce règlement permettra le tenue du concours d'architecture et d'en déterminer l'équipe conceptrice lauréate en 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations ainsi que les budgets antérieurs qui n'ont jamais été règlementé pour le projet :

Projets :

30059 - Espace Rivière : Budgets années antérieures : 2 950 000 \$
2022 : 740 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

MONTRÉAL 2030

Le projet Espace Rivière s'inscrit dans le cadre des priorités de Montréal 2030 et contribuera à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs tout au cours de sa réalisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en œuvre les interventions prévues dans le projet, principalement pour la réalisation du concours d'architecture prévu en 2022.

Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet devra être décalé et le projet pourrait ne pas se réaliser.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de la procédure de règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude TOUPIN
Chef de division culture, bibliothèques et
patrimoine

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice CSLDS

Le : 2021-12-03



Dossier # : 1214939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments. »

Il est recommandé :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-28 16:40

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments. »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à déposer le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1214939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.» Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protection des bâtiments.» Autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le programme de protection des bâtiments

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 9 471 000\$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2 décembre 2021 -PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - ANNÉES 2022 À 2031 - APPROBATION - LISTE DE PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 2 décembre 2021 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 9 471 000,00 \$ afin de financer des travaux inscrits au PDI, dans le cadre du programme de protections des bâtiments

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	9 471 000,00 \$
MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	9 471 000, 00 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTREAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 30 novembre 2021
Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2021-11-23



Dossier # : 1214939003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain. »

Il est recommandé :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain. »

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-28 16:39

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214939003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain. »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à déposer le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 27 janvier 2022 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1214939003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E182, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000,00 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2 décembre 2021 -PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - ANNÉES 2022 À 2031 - APPROBATION - LISTE DE PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 2 décembre 2021 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 100 000,00 \$ afin de financer des travaux inscrits au PDI, dans le cadre du programme d'acquisition du mobilier urbain

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	100 000 \$
MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement	

Ou affectation de surplus	
Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 30 novembre 2021
Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-23

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1215270018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'amendement d'une décision, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 90 de la section 12 et l'article 103.2 de la section 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), visant l'aménagement de la cour avant d'un immeuble situé au 8705, boulevard Gouin Est, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3001674825 – District de Rivière-des-Prairies.

Considérant la recommandation **défavorable** du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 décembre 2021, il est recommandé :

- de ne pas donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 90 de la section 12 et l'article 103.2 de la section 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), visant la révision de l'aménagement d'une cour avant pour une propriété située au 8705, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 615 943 dans le district de Rivière-des-Prairies.

L'aménagement réalisé est illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 17 octobre 2019.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent défavorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'aménagement soumis à approbation ne répond pas à plusieurs objectifs et critères de PIIA applicables au projet;
- Le débarcadère n'est pas conforme aux dispositions du Règlement de zonage (un seul accès à la voie publique peut être aménagé pour l'usage H.1 « habitation unifamiliale » depuis le 26 juin 2019, donc les débarcadères ne sont plus permis);
- L'aménagement soumis à approbation vise à entériner des travaux réalisés, soit des

aménagements extérieurs substantiellement différents de ceux qui avait été approuvés par le CCU en mars 2018 et autorisés dans le permis de transformation qui a été délivré suite à cette décision;

- Dans l'ensemble, les aménagements réalisés, et soumis à la présente approbation, ont doublé la superficie pavée par rapport à ce qui avait été approuvé, le tout, au détriment des superficies végétalisées et des plantations.

Adopté

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-24 13:20

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215270018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'amendement d'une décision, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 90 de la section 12 et l'article 103.2 de la section 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), visant l'aménagement de la cour avant d'un immeuble situé au 8705, boulevard Gouin Est, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3001674825 – District de Rivière-des-Prairies.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de permis visant la révision de l'aménagement d'une cour avant pour une propriété située au 8705, boulevard Gouin Est, sur le lot numéro 1 615 943.

Cette demande est soumise à la procédure des PIIA en vertu de l'article 90 de la section 12, applicable au parcours riverain de Rivière-des-Prairies et de l'article 103.2 de la section 13.1, applicable aux terrains bordant le fleuve Saint-Laurent ou la rivière Des Prairies, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01). Le projet doit respecter les objectifs et les critères prévus aux articles 95 et 103.6 de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision antérieure

DB180826002 - 13 mars 2018 : D'approuver les travaux d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel et l'aménagement d'un terrain situé au 8705, boulevard Gouin Est, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (sommaire 20180826002).

Recommandation antérieure du CCU

La présente demande d'amendement de la décision déléguée DB180826002 fut présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU), en date du 8 novembre 2019. Les membres du CCU émirent unanimement une recommandation défavorable. Suivant la procédure établie, la demande d'amendement de la décision déléguée DB180826002 fut transmise au conseil d'arrondissement pour décision finale. Or, le conseil d'arrondissement n'a pas adopté de résolution relativement à cette demande. De ce fait, la requête du demandeur fut laissée sans suite, bien que celle-ci soit toujours ouverte auprès de la Direction du

développement du territoire et études techniques.

Dans le but de remédier à cette situation, la demande est présentée de nouveau au CCU. Dans le cas d'une nouvelle recommandation défavorable, la demande sera acheminée de nouveau au conseil d'arrondissement pour décision finale.

DESCRIPTION

Description du projet

Suite à l'obtention de son permis de transformation (numéro 3000714665-18) visant entre autres l'aménagement de sa cour avant, le requérant a réalisé un aménagement paysager substantiellement différent de celui qui avait été approuvé par le comité consultatif d'urbanisme en mars 2018. Le requérant soumet pour approbation, en révision d'un PIIA, les aménagements déjà réalisés.

L'aménagement proposé diffère en plusieurs points à l'aménagement approuvé en mars 2018 et longuement négocié lors de l'élaboration du projet avec le requérant en 2017-2018. Les principaux éléments divergents sont les suivants :

- L'ajout d'un débarcadère (NB : un seul accès à la voie publique peut être aménagé pour l'usage H.1 « habitation unifamiliale » depuis le 26 juin 2019, donc les débarcadères ne sont plus permis);
- La voie d'accès réalisée est deux fois plus large que celle approuvée;
- Les aires en gazon renforcées visant à accueillir les véhicules des visiteurs ont été remplacées par du pavage en bloc de béton perméable (visible même lorsque non utilisé);
- L'abattage de l'ensemble des arbres en cour avant (avec permis) sans que ceux-ci soient remplacés par de nouveaux arbres (les arbres existants faisaient partie du design paysager approuvé);
- La haie proposée servant à cacher l'accès au garage double situé en cour avant a été remplacée par des végétaux plantés de manière discontinue (absence de barrière visuelle demandée au PIIA);
- Un conifère proposé en cour avant n'a pas été planté, ainsi que l'ensemble des vivaces proposées;
- Le massif planté projeté devant la façade du garage n'a pas été réalisé;
- Dans l'ensemble, la surface pavée a presque doublé en superficie.

En somme, l'aménagement soumis à l'approbation ne répond plus à l'ensemble des objectifs et critères de PIIA applicables au projet. De plus, les débarcadères ne sont pas autorisés pour l'usage H.1, et ce, depuis la modification au Règlement de zonage (RCA09-Z01-037) entériné par le conseil d'arrondissement, en date du 26 juin 2019.

L'aménagement réalisé est illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 17 octobre 2019. À titre de comparaison le plan approuvé en mars 2018 est également inclus en pièce jointe.

Cette demande ne vise que l'aménagement de terrain, les autres éléments approuvés par la décision déléguée DB180826002 ne sont pas visés et demeurent inchangés.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve dans la zone 381 dans laquelle la classe d'usage H.1 « habitation unifamiliale » est autorisée. La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives aux bâtiments principaux, telles qu'apparaissant au chapitre 5 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)

L'approbation doit tenir compte des objectifs et des critères des articles 95 de la section 12 et des objectifs et des critères des articles 103.6 de la section 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01).

Parcours riverain de Rivière-des-Prairies

Article 95 - Aménagement de terrain

Objectif 1 :

Favoriser des aménagements qui s'intègrent au cadre naturel des lieux.

Critères :

- Les aménagements paysagers mettent en valeur le bâtiment;
- Une harmonisation avec le paysage naturel (arbres matures et milieu riverain) est recherchée;
- Les aménagements paysagers en rives ou à proximité s'apparentent à la couverture végétale naturelle composant le milieu riverain.

Objectif 2 :

Aménager les aires de stationnement de manière à minimiser leur impact visuel.

Critères :

- Les aires de stationnement sont localisées dans les cours arrière, latérales ou sont intérieures de manière à être peu visibles de la rue;
- Les abords des aires de stationnement sont entourés d'une bande aménagée (haies, murets, talus, arbres, arbustes, etc.).

Terrains bordant la rivière des Prairies

Article 103.6 - Aménagement de terrain

Objectif :

Favoriser des aménagements qui préservent le caractère végétal des lieux tout en maintenant une percée visuelle sur la rivière Des Prairies à partir de la voie publique.

Critères :

- L'aménagement des terrains favorise la préservation des espaces verts et des arbres matures sur le terrain;
- L'emploi des clôtures ajourées est privilégié;
- La hauteur des haies ou des murets opaques est modulée en fonction de limiter les obstructions sur les percées visuelles vers le plan d'eau;
- Les aires de stationnement sont localisées de manière à limiter les obstructions sur les percées visuelles vers le plan d'eau.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de ne pas donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 90 de la section 12 du Règlement sur les plans

d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), le plan illustrant les aménagements de terrain effectués pour l'immeuble situé au 8705, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 615 943 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 17 octobre 2019.

La Direction du développement du territoire et études techniques *recommande de ne pas donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :*

- L'aménagement soumis à approbation ne répond pas à plusieurs objectifs et critères de PIIA applicables au projet;
- Le débarcadère n'est pas conforme aux dispositions du Règlement de zonage (un seul accès à la voie publique peut être aménagé pour l'usage H.1 « habitation unifamiliale » depuis le 26 juin 2019, donc les débarcadères ne sont plus permis);
- L'aménagement soumis à approbation vise à entériner des travaux réalisés, soit des aménagements extérieurs substantiellement différents de ceux qui avait été approuvés par le CCU en mars 2018 et autorisés dans le permis de transformation qui a été délivré suite à cette décision;
- Dans l'ensemble, les aménagements réalisés, et soumis à la présente approbation, ont doublé la superficie pavée par rapport à ce qui avait été approuvé, le tout, au détriment des superficies végétalisées et des plantations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 13 décembre 2021
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-01-21



Dossier # : 1227960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des listes de tous les contrats octroyés par l'arrondissement 1) comportant une dépense de plus de 25 000 \$; 2) comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-14 13:19

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des listes de tous les contrats octroyés par l'arrondissement 1) comportant une dépense de plus de 25 000 \$; 2) comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 juin 2017 était sanctionnée le projet de Loi 122, qui prévoyait, à l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes, l'obligation de publication de la liste des contrats à une date différente de celle existant antérieurement. Dorénavant, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédant, conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000 \$ et plus, doit être déposée et publiée sur le site internet de la municipalité ou conseil d'arrondissement au plus tard le 31 janvier de chaque année

La liste doit couvrir la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 30 07 0214 : De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (1160448005) .

CA17 30 07 0252: De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (1170448003).

CA18 30 02 0046: De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque

l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (1182468001).

CA19 30 02 0035 : De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (1192468001).

CA20 30 02 0035 : De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (1202468001).

CA21 30 02 0045 : De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (1217960001)

DESCRIPTION

Déposer les listes de tous les contrats octroyés pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :

1. comportant une dépense de plus de 25 000 \$;
2. comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

Deux fichiers sont joints au dossier pour présenter l'intégralité de ces contrats.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTREAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2022-01-13



Dossier # : 1216183019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2021 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Il est recommandé de :

- Autoriser le dépôt du bilan annuel 2021 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-01-21 10:54

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2021 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement 04-041 (Règlement relatif à l'usage des pesticides) adopté en 2004, comporte à l'article 32, le paragraphe 2, la disposition suivante : « Une fois le présent Règlement devenu applicable, le Conseil d'Arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au Conseil faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0985

Avis de motion - Adopter le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides et offrir les services du Bureau de la transition écologique et de la résilience aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec de prendre en charge l'application des dispositions de ce Règlement relatives à la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides.

CM 21 1233

Adoption du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides.

CM21 0119

Autoriser le dépôt du bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Rivière-des-PrairiesPointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CM20 0101

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CM19 0249

Autoriser le dépôt du bilan annuel 2018 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides.

CM18 0167

Autoriser le dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

CM17 0210

Autoriser le dépôt du bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

CM16 0166

Autoriser le dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

DESCRIPTION

Voir le bilan annuel 2021 dans la section « pièces jointes ».

JUSTIFICATION

Le bilan qui est déposé fait état des démarches et réalisations accomplies dans l'arrondissement en 2021 dans le cadre de l'application de ce Règlement. Il définit également l'usage des pesticides répertoriés sur notre territoire et contribue par le fait même au développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (actions 2 du Plan climat), voir la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 20 janvier 2022
Julie BOISVERT, 20 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SCHEFFER
Agente technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-01-20